



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°76-2018-136

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime**

76-2018-12-03-009 - Décision n° 18-058 du 3 décembre 2018 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (2 pages) Page 3

76-2018-12-03-008 - Décision n° 18-059 du 3 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'activités (14 pages) Page 6

76-2018-12-03-007 - Décision n° 18-060 du 3 décembre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages) Page 21

## **Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET**

76-2018-12-06-004 - 2018 12 6 interdiction vente artifices (3 pages) Page 28

76-2018-12-06-005 - 2018 12 6 interdiction vente carburant produits chimiques (2 pages) Page 32

76-2018-12-06-003 - 2018-12-06 arrêté autorisant la palpation agents agréés SNCF dépt 76 (2 pages) Page 35

Direction départementale des territoires et de la mer de la  
Seine-Maritime

76-2018-12-03-009

Décision n° 18-058 du 3 décembre 2018 portant  
subdélégation de signature en matière de marchés publics  
et d'accords-cadres



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Direction

**Décision n°18-058 du 3 décembre 2018**

**portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,**

- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, à compter du 4 septembre 2017 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-124 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature en matière de marchés publics à M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-15 du 19 février 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - En cas d'absence de M. Laurent BRESSON, la délégation qui lui est conférée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°17-124 du 8 septembre 2017 sera exercée par M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, par M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure, par M. Dominique DUGELAY, secrétaire général ou Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la mission appui et pilotage et modernisation.

**Article 2** - Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) inférieurs à 10.000 euros H.T et les marchés passés sur le fondement d'accords-cadres de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inférieurs à 10.000 euros H.T. et tous les actes subséquents, à :

- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la DISEN (DISEN)
- M. Joël DAVO, chef du Service Mer et Littoral par intérim et responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires, Service Mer et Littoral (SML),

- M. Jérôme SAINT CAST, chef du Service Habitat (SH),
- M. François PESTEL, adjoint au chef du Service Habitat (SH),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Carole LENGRAND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- M. Fabrice OTERO, directeur projet cité, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D).

**Article 3** - Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles **inférieurs à 5.000 euros H.T.** et tous les actes subséquents :

**Pour le Secrétariat Général (SG), à :**

- Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG),

**Pour le Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D), à :**

- Mme Fabienne DENIMAL, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER),

**Pour le Service Ressources, Milieux et Territoires (SRMT), à :**

- Mme Mélissa DELAVIE, responsable du Bureau des Risques et des Nuisances, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BRN),
- M. Matthieu HONORÉ, responsable du Bureau Police de l'Eau, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BPE).

**Article 4** - La décision n°18-030 du 3 septembre 2018 est abrogée.

**Article 5** - La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

**Article 6** - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur départemental  
des territoires et de la mer

  
Laurent BRESSON

Direction départementale des territoires et de la mer de la  
Seine-Maritime

76-2018-12-03-008

Décision n° 18-059 du 3 décembre 2018 portant délégation  
de signature en matière d'activités

## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Direction

### Décision n°18-059 du 3 décembre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'activités

#### Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à compter du 4 septembre 2017 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-15 du 19 février 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-55 du 30 juillet 2018 donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

#### DECIDE

**Article 1er :** Subdélégation générale de signature est donnée à :

- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n°18-55 du 30 juillet 2018 susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

**Article 3** : Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives :

- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2
- à la police de la circulation : rubrique A8c5

en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint,
- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG),
- Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG),
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Economie Agricole (SEA),
- M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Habitat (SH),
- M. François PESTEL, adjoint au chef du Service Habitat (SH),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- M. Fabrice OTERO, directeur projet Cité, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Hamidou DIOP, responsable du Bureau du Management de la Connaissance Territoriale et administrateur des données localisées (SE3D),
- M. Cyril TEILLET, chef de la MADISEN (DISE)
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- M. Arnaud GRUET, représentant territorial et responsable du Bureau d'Appui Connaissance, Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Carole LENGREND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR).

**Article 4** : Subdélégation est par ailleurs accordée, à l'effet de signer l'ensemble des décisions relevant de la mer et du littoral fixées aux rubriques A9a1 à A9c5a, en fonction du calendrier prévisionnel des astreintes, à :

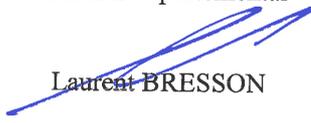
- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure
- M. Joël DAVO, responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML),
- Mme Karine VIEL, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML),
- M. Guy RENAUDIER, chef de projet de la mission d'animation de la DISEN (MADISEN),
- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer (SML),
- Mme Marie-Pierre DELAUNE, représentante au département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML).

**Article 5** : La décision n°18-032 du 3 septembre 2018 publiée au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime est abrogée.

**Article 6** : La présente décision prend effet à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

**Article 7** : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfète de la Seine-Maritime.

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur départemental

  
Laurent BRESSON



A1a14e	- accordée aux fonctionnaires ayant qualité de juré de cour d'assises	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14f	- pour préparation et présentation aux concours et examens professionnels de la fonction publique d'Etat	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14g	- pour événements de famille, garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde	SG SG SG SG SG SG SH SH SH SH SH SH SH SH SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SEA SEA SEA STR STR STR STR STH STH STH STD STD STD STD STD SML SML SML SML SML	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sandrine GARRIC Luc CHANTÔME-NIGAY Sophie MESSMER Morgane GESTIN Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Yann LAURENT Félix MIOULET Aminata MBOH Eric EVAIN Cindy LEFEBVRE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Virginie BARBERIS Sophie DUPLESSY Fabienne DENIMAL François SEVILLA Eric ROYER Hamidou DIOP Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Romaric COURTIER-ARNOUX Philippe GARRIC Méïssa DELAVIE Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI Laurence MOUTIER Dorothee ELINEAU Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Thierry FAUVEL Nadia LEROUX Carole LENGRAND Dominique LEGOUIS Maud VARIN Sandrine DAGBERT Frédéric BARGAIN Christophe PONTONNIER Arnaud GRUET Florine FOUGY Isabelle FERON Joël DAVO Flavien MONTCHO Hervé LEBLANC Nicolas PIZANO Corinne COQUATRIX
A1a14h	- accordée aux parents d'élèves	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14i	- accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14j	- pour les dons du sang	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14k	- pour la visite médicale	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a15	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a16	Etablissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a17	Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayants droits	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sandrine GARRIC
A1a18	Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a19	Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a20	Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a21	Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a22	Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a23	Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a24	Décision de mise à disposition	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a25	Décision de réintégration à l'issue de la période de disponibilité	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a26	Décision de mise en congés sans traitement	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
<b>A1b</b>	<b>b) Autres actes de gestion – Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire</b>		
A1b1	Décision individuelle d'attribution de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour A, B et C administratifs	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1b2	Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sandrine GARRIC
A1b3	Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sandrine GARRIC
<b>A1c</b>	<b>c) Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer</b>		
A1c1	Constitution	SG	Dominique DUGELAY

A1c2	Composition	SG	Florence MONROUX
		SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1c3	Fonctionnement	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
<b>PROCEDURES CONTENTIEUSES ET TRANSACTION</b>			
A1d1	Présentation des observations orales au nom de l'Etat devant les tribunaux de l'ordre administratif pour les dossiers gérés par la DDTM	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SG	Sophie MESSMER
		SG	Lauren BONNE
		SG	Patricia AUBREE
A1d2	Avis aux parquets et formulation d'observations orales devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de l'environnement	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SG	Sophie MESSMER
		SG	Lauren BONNE
		SG	Patricia AUBREE
A1d3	Notification aux contrevenants des procès verbaux des contraventions de grande voirie (domaine public maritime)	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1d4	Avis ou observations formulés aux administrations centrales (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'État est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de l'ordre administratif	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1d5	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence du juge administratif	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1d6	Règlement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SG	Sophie MESSMER
		SG	Lauren BONNE
		SG	Patricia AUBREE
<b>PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER</b>			
A1e1	Actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la DDTM	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SG	Morgane GESTIN
A1e2	Remise à France Domaine de biens devenus inutilites à la DDTM	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
<b>A2</b>	<b>2- ÉCONOMIE AGRICOLE</b>		
<b>A2a</b>	<b>a) Exploitation agricole</b>		
<b>A2a1</b>	<b>Forme juridique de l'exploitation</b>		
A2a1a	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail, activités extérieures au GAEC	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Dorothee ELINEAU
A2a1b	Exploitations agricoles et retraite : Décisions en matière d'autorisation de poursuite temporaire d'activité Décision en matière d'agrément de plan de cession progressive d'exploitation agricole	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Guillaume PISANESCHI
<b>A2a2</b>	<b>Contrôle des structures d'exploitation agricole</b>		
A2a2a	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéma directeur départemental des structures agricoles	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Guillaume PISANESCHI
<b>A2a3</b>	<b>Financement des exploitations agricoles</b>		
<b>A2a3a</b>	<b>Aides à l'installation :</b>		
A2a3a1	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnalisé	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3a2	Décisions relatives aux dotations d'installation des jeunes agriculteurs et octroi de prêts à moyen terme spéciaux	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3a3	Décisions en matière d'aides du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
<b>A2a3b</b>	<b>Aides aux investissements :</b>		
A2a3b1	Décisions en matière de soutiens à l'investissement dans les élevages et en production végétale du programme de développement rural régional	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3b2	Décisions en matière de soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3b3	Décisions relatives au plan de modernisation des exploitations d'élevage	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3b4	Décisions relatives au plan végétal pour l'environnement	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3b5	Décisions relatives aux dispositifs nationaux d'aides aux CUMA	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3b6	Décision d'attribution des aides du plan de performance énergétique des entreprises agricoles	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
<b>A2a3c</b>	<b>Exploitations agricoles en difficulté :</b>		
A2a3c1	Décisions en matière d'allocations de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3c2	Décisions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3c3	Décisions en matière d'aides destinées à faciliter l'accompagnement ou le redressement de certaines exploitations agricoles	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
<b>A2a3d</b>	<b>Aides agro-environnementales :</b>		
A2a3d1	Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climatiques et d'attribution des aides à l'agriculture biologique relatives au programme de développement rural régional	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3d2	Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3d3	Décisions en matière d'aides à l'agroforesterie du programme de développement rural régional	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Guillaume PISANESCHI
<b>A2a3e</b>	<b>Aides directes aux exploitations agricoles :</b>		
A2a3e1	Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3e2	Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Dorothee ELINEAU
<b>A2a3f</b>	<b>Calamités agricoles :</b>		
A2a3f1	Arrêté de constitution de la mission d'enquête terrain	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3f2	Consultations en vue de la constitution du comité départemental d'expertise (CDE) et arrêté de constitution du CDE	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Laurence MOUTIER

A2a3f3	Établissement du barème annuel d'indemnisation et approbation	SEA SEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3f4	Décisions relatives aux indemnisations du fonds national de garantie des calamités agricoles	SEA SEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3g	<b>Aides de crise :</b>		
A2a3g1	Décisions en matière d'aides de minimis	SEA SEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3g2	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise	SEA SEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2b	<b>b) Baux ruraux</b>		
A2b1	Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA SEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2b2	Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA SEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2b3	Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locatives minima et maxima	SEA SEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2b4	Décisions de résiliation anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole	SEA SEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2c	<b>c) Contrôle des aides à l'agriculture</b>		
A2c1	Contrôle des aides publiques et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communautaires)	SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI Dorothée ELINEAU
A2c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural	SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI Dorothée ELINEAU
A2d	<b>d) Agro-environnement</b>		
A2d1	Décisions en matière de dérogations à la couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses et de dérogation pour la destruction chimique des couverts	SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI Eric THOMAS
A2d2	Décisions en matière d'autorisation ou de refus de conversion de paires permanentes dans le cadre du verdissement de la PAC	SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI Eric THOMAS Dorothée ELINEAU
A2d3	Consultation des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) préexistant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des programmes d'actions dans ce domaine et ouverture consultation du public	SEA SEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI
A3	<b>3- URBANISME ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES</b>		
A3a	<b>a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune</b>		
A3a1	<b>Signature des conventions :</b>		
A3a1a	- Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes		
A3a2	<b>Avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalable et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir :</b> - si le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par un document d'urbanisme - si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est institué à l'initiative d'une personne autre que la commune - pour les communes dont le document d'urbanisme a été annulé par voie juridictionnelle, ou abrogé, ou a fait l'objet d'une constatation d'illégalité	SRMT SRMT  STD STH STR STR STD STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3a3	<b>Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable</b>	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b	<b>b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état</b>		
A3b1	<b>Permis et déclarations préalables :</b>		
A3b1a	Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1b	Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1c	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STD STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX

		STH	Dominique LEGOUIS
A3b1d	Consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de recueillir son avis sur les projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles agricoles ou forestières dans les espaces autres qu'urbanisés	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STD STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1e	Décisions prises sur les demandes de déclaration préalable et de permis, ainsi que les prorogations, à l'exception : - des cas où le maire et le DDTM ont émis des avis divergents - des travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, des établissements publics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales d'une surface supérieure à 1000 m2 - des travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L121-2 du code de l'urbanisme - des ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie ; ainsi que ceux utilisant des matières radioactives ; des installations nucléaires de base - des programmes d'au moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'État détient au moins un tiers du capital - des opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation - des travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés	SRMT SRMT STD STH STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
A3b1f	Certificat d'autorisation tacite ou de non opposition à déclaration préalable	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STR STR STD	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1g	Lettre d'information du bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable en matière de récolement	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STD STR STR STD	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1h	Mise en demeure de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation délivrée	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STR STR STD	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1i	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente	SRMT SRMT STD STH STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
A3b1j	Signature des courriers d'information relatifs à la procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire ou d'aménager ou de démolir, s'ils sont illégaux	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STR STR STD	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b2	<b>Certificat d'urbanisme:</b>		
A3b2a	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STR STR STD	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b2b	Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne retient pas les observations du maire	SRMT SRMT STD STH STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
A3c	<b>c) Aménagement foncier</b>		
A3c1	<b>Zone d'aménagement différée (ZAD):</b>		
A3c1a	Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3c2	<b>Zone d'aménagement concertée (ZAC)</b>		
A3c2a	Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3c2b	Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délibérants des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications éventuelles d'une ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX

A3c2c	En cas de suppression de ZAC de compétence État, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
<b>A3d d) Documents d'urbanisme</b>			
A3d1	Convention de mise à disposition des services de la DDTM auprès des collectivités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme		
A3d2	Consultation des services de l'Etat pour l'élaboration des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents	SRMT SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Frédéric BARGAIN Carole LENGREND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d3	Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols ou cartes communales	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d4	Consultation des services de l'Etat sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d5	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d6	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 : - consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation - consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d7	Consultation des services de l'Etat sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d8	Courriers de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d9	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet à l'initiative de l'Etat, ou le cas échéant pour l'intégration de documents supra	SRMT SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Frédéric BARGAIN Carole LENGREND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d10	Signature au nom de l'Etat du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ, avec le projet faisant l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SRMT SRMT SRMT STD STH STR STR STD STD STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Frédéric BARGAIN Carole LENGREND Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d11	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUP ou déclaration de projet, suite à l'enquête publique	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d12	Saisine du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
<b>A3e e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)</b>			
A3e1	Tous actes relatifs au secrétariat de la CDPENAF	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A3f f) Accessibilité des personnes handicapées</b>			
A3f1	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant la dérogation aux règles d'accessibilité, exceptés pour les ERP de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET
A3f2	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, exceptés pour les ERP de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET
<b>A4 4- LOGEMENT ET HABITAT</b>			
A4a	Décision de financement et d'agrément pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux sur la base de la programmation arrêtée par le préfet	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4b	Décision d'annulation d'agréments à la construction de logements locatifs sociaux	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4c	Prorogation de délai d'achèvement des constructions financées en PLUS – PLAI – PLS	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4d	Dérogation permettant le démarrage de travaux de construction ou d'amélioration des logements bénéficiant des aides de l'Etat (subventions, prêts) avant l'obtention de la décision favorable de financement	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4e	Décision d'agrément PSLA et convention signée entre l'Etat et le maître d'ouvrage	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4f	Décision d'agrément de logements locatifs intermédiaires	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4g	Décision de financement concernant les subventions pour les maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4h	Décision de financement concernant les subventions pour l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale sur la base de la programmation arrêtée par le Préfet (PALULOS)	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4i	Autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subventions PALULOS	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4j	Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d'acquisition-amélioration hors résidences sociales (lorsque le coût des travaux est inférieur à 20% du prix de revient prévisionnel)	SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL

		SH	Félix MIOULET
A4k	Dérogation pour dépassement de 90% du coût d'acquisition dans les opérations d'acquisition-amélioration	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4l	Décision de financement concernant les subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accès populaire à la propriété dans le cadre d'un Pass-foncier	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4m	Décision de financement de l'amélioration de la qualité de service dans le logement social	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Félix MIOULET
A4n	Conventionnement de logements avec l'Etat ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (ESH, OPH, SEM, logements-foyers, résidences sociales, personnes physiques)	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Yann LAURENT
A4o	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Yann LAURENT
A4p	Dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Yann LAURENT
A4q	Aliénation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Yann LAURENT
A4r	Décision d'attribution de l'aide aux maires bâtisseurs	SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL
A4s	Décision de renonciation au droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence SRU	SH SH SH	Jérôme SAINT-CAST François PESTEL Yann LAURENT
<b>A5</b>	<b>5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX</b>		
<b>A5a</b>	<b>a) Domaine public maritime</b>		
A5a1	Acte d'administration du domaine public maritime	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a2	Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a3	Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a4	Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a5	Concession de plage	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a6	Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a7	Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a8	Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a9	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A5a10	Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
<b>A5b</b>	<b>b) Domaine public fluvial</b>		
A5b1	Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5b2	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
<b>A5c</b>	<b>c) Domaine routier</b>		
A5c1	Décision d'inutilité de terrains gérés par l'ex-Direction Départementale de l'Équipement	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
<b>A5d</b>	<b>d) Police des eaux continentales</b>		
A5d1	Instruction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redressement et faucardement)	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d2	Extraction de produits naturels : vases, sables et pierres	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d3	Droit d'usage d'eau des riverains (à l'exclusion des décisions sur l'utilisation de la force hydraulique, des décisions portant sur des règlements d'eau existants – retraits, actualisation)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d4	Instruction des dossiers relatifs aux aménagements connexes liés aux actes d'aménagement foncier rural	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d5	Réception des demandes, instruction et délivrance des récépissés, de déclaration, de déclarations d'existence, de demandes de modifications de déclaration au titre de la police de l'eau	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d6	Prescriptions particulières pouvant être imposées au déclarant et opposition à déclaration à l'exclusion de l'arrêté pris au titre de l'article R 214-39 du code de l'environnement	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d7	Délivrance des actes de déclaration et des déclarations de cessation définitive ou temporaire d'exploitations soumises à autorisation ou déclaration	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d8	Certificat de projet: dépôt de dossier, accusé de réception, instruction, délivrance du certificat de projet	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisation au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête publique, ainsi que réception et instruction des demandes d'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumises au régime de l'autorisation	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête parcellaire, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER

A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d13	Instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau et décision, pour les dossiers non soumis à enquête publique	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d14	Délivrance, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assainissement non collectif	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d15	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d16	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d17	Notification du projet d'arrêté d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d18	Ediction des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'incident ou de pollution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6</b>	<b>6- GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS</b>		
<b>A6a</b>	<b>a) Forêt et bois</b>		
A6a1	Aides destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a3	Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de la surface boisée de ce prêt	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a5	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a6	Autorisation de coupe	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7	Défrichage de bois et forêt	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a8	Sanctions et poursuites en cas de défrichage illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a9	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a10	Agrément des groupements forestiers	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6b</b>	<b>b) Développement rural</b>		
A6b1	Mesures agro-environnementales (MAE)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6b2	Aides de développement rural	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6c</b>	<b>c) Chasse</b>		
<b>A6c1</b>	<b>Exercice de la chasse</b>		
A6c1a	Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1b	Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1c	Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1d	Instauration de plans de chasse et de plans de gestion	DISE	Cyril TEILLET
A6c1e	Attribution collective et individuelle de plan de chasse	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1f	Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)		
A6c1g	Déplacement d'un gabion	SRMT SRMT DISE	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
<b>A6c2</b>	<b>Destruction des animaux nuisibles et louveterie</b>		
A6c2a	Nomination des lieutenants de louveterie et commissionnement (tirs de nuit, battues administratives)		
A6c2b	Autorisation de destruction par l'office national des forêts	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c2c	Autorisation de destruction des animaux par les particuliers	SRMT SRMT SRMT DISE	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6c2d	Délivrance d'agréments aux piégeurs	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6c3</b>	<b>Mesures administratives particulières</b>		
A6c3a	Etablissements d'élevage d'espèces non domestiques, de vente, de transit : - délivrance et retrait du certificat de capacité - instruction des demandes d'autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3b	Exposition et transport d'espèces animales protégées, prélèvement et introduction dans le milieu d'espèces chassables	SRMT SRMT DISE	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6c3c	Régulation de certaines espèces animales protégées	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3d	Attestations de meute	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3e	Manifestations canines pendant et hors période de chasse	SRMT SRMT DISE	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
<b>A6d</b>	<b>d) Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles</b>		
<b>A6d1</b>	<b>Organisation des pêcheurs</b>		
A6d1a	Agrément et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1b	Agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1c	Agrément des statuts et modifications statutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1d	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6d2</b>	<b>Conditions d'exercice du droit de pêche</b>		

A6d2a	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques, écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2b	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2c	Concours de pêche dans les cours d'eau	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2d	Pêche en dérogation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2e	Dérogation à la taille minimale des poissons et écrevisses (demande ponctuelle)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2f	Réserves de pêche	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6d3</b>	<b>Piscicultures</b>		
A6d3a	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d3b	Classement en catégories piscicoles (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6d4</b>	<b>Préservation du patrimoine biologique</b>		
A6d4a	Gestion des populations de cormorans par tirs	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6e</b>	<b>e) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre</b>	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A7</b>	<b>7- CONTRÔLE ADMINISTRATIF, MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE ET SANCTIONS PÉNALES RELATIVE À LA POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE</b>		
A7a	Arrêtés de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels		
A7b	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative		
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale proposée et éventuellement les mesures de remise en état du site impacté		
A7d	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation		
<b>A8</b>	<b>8- TRANSPORT – CIRCULATION - ÉDUCATION ROUTIÈRE - PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES</b>		
<b>A8a</b>	<b>a) Transports routiers</b>		
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels	SE3D SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Mélanie DESSEAUX
A8a2	Délivrance des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Mélanie DESSEAUX Guillaume BIARD
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SE3D SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Mélanie DESSEAUX
<b>A8b</b>	<b>b) Transports publics guidés</b>		
A8b1	Décisions de complétude des dossiers de déclarations de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et les plans d'intervention et de secours (PIS)	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER
A8b2	Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)	SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY
<b>A8c</b>	<b>c) Police de la circulation</b>		
A8c1	Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Mélanie DESSEAUX Dorothee TIMMERMANS
A8c2	Avis sur les projets pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER
A8c3	Arrêtés temporaires sur les autoroutes concédées et pour le réseau concédé à la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER
A8c4	Autorisation des enquêtes de circulation	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER
A8c5	Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER
A8c6	Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER
<b>A8d</b>	<b>d) Education routière</b>		
A8d1	Présidence du jury d'examen du BEPECASER	SE3D SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Fabienne DENIMAL Cyril MALANDRA
A8d2	Présidence de la commission départementale de sécurité routière- section spécialisée pour l'enseignement de la conduite, la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite et la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions	SE3D SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Fabienne DENIMAL Cyril MALANDRA
A8d3	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Fabienne DENIMAL
A8d4	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Fabienne DENIMAL
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée	SE3D SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Fabienne DENIMAL
A8d6	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement	SE3D	Thibaut SARRAZIN

		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Fabienne DENIMAL
A8d7	Suspension ou retrait d'agrément prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Fabienne DENIMAL
A8d8	Renouvellement d'agrément	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Fabienne DENIMAL
A8d9	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Fabienne DENIMAL
<b>A8e</b>	<b>e) Permis à un euro</b>		
A8e1	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Fabienne DENIMAL
<b>A8f</b>	<b>f) Publicité, enseignes et préenseignes</b>		
A8f1	Fixation des délais d'instruction et information des demandeurs	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Sophie DUPLESSY
		SE3D	Christophe GRENON
A8f2	Demandes de pièces complémentaires	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Sophie DUPLESSY
		SE3D	Christophe GRENON
A8f3	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Sophie DUPLESSY
		SE3D	Christophe GRENON
		SE3D	Christelle LECOEUR
A8f4	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Sophie DUPLESSY
		SE3D	Christophe GRENON
A8f5	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Sophie DUPLESSY
		SE3D	Christophe GRENON
A8f6	Procédures administratives de sanction	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Xavier BOULERY
		SE3D	Sophie DUPLESSY
<b>A9</b>	<b>9- MER ET LITTORAL</b>		
<b>A9a</b>	<b>a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »</b>		
<b>A9a1</b>	<b>Gens de mer - ENIM</b>		
A9a1a	Allocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Marie-Pierre DELAUNE
A9a1b	Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Marie-Pierre DELAUNE
A9a1c	Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
<b>A9a2</b>	<b>Plaisance</b>		
A9a2a	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
A9a2b	Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
A9a2c	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2d	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
A9a2e	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2f	Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2g	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Geneviève PHILIPPE-BASTY
<b>A9b</b>	<b>b) Missions « Actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »</b>		
<b>A9b1</b>	<b>Police des épaves maritimes</b>		
A9b1a	Sauvegarde et conservation des épaves	SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Joël DAVO
		SML	Karine VIEL
A9b1b	Mise en demeure du propriétaire	SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Joël DAVO
		SML	Karine VIEL
A9b1c	Intervention d'office	SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Joël DAVO
		SML	Karine VIEL
A9b1d	Vente et concession d'épaves	SML	Joël DAVO
		SML	Corinne COQUATRIX
<b>A9b2</b>	<b>Abandon des navires et engins flottants</b>		
A9b2a	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'Etat autres que les ports autonomes, dans les baies fermées dont la liste et les limites sont fixées par arrêté du premier ministre, et sur le rivage	SML	Joël DAVO
		SML	Karine VIEL
		SML	Corinne COQUATRIX

<b>A9b3</b>	<b>Plaisance</b>		
A9b3a	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
A9b3b	Interdiction de naviguer dans les eaux maritimes françaises pour les conducteurs de navires de plaisance qui ne détiennent pas de permis de conduire français	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9b4</b>	<b>Commission nautique</b>		
A9b4a	Désignation des marins pratiques des commissions nautiques locales	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
A9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9b5</b>	<b>Régime du pilotage dans les eaux maritimes</b>		
A9b5a	Pouvoir disciplinaire : réprimande et blâme	SML	Joël DAVO
A9b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine pilote	SML SML	Marie-Pierre DELAUNE Joël DAVO
A9b5c	Vérification annuelle des conditions exigées au maintien de la licence	SML SML	Marie-Pierre DELAUNE Joël DAVO
A9b5d	Secrétariat de la commission locale de pilotage	SML	Marie-Pierre DELAUNE
A9b5e	Procédure de préparation de l'assemblée commerciale	SML	Marie-Pierre DELAUNE
A9b5f	Organisation des concours de pilotage	SML SML	Joël DAVO Marie-Pierre DELAUNE
<b>A9b6</b>	<b>Sécurité maritime</b>		
A9b6a	Délivrance des autorisations de navigation en mer des bateaux fluviaux porte-conteneurs pour : - le parcours maritime entre l'accès nord du port du Havre et le bassin Hubert Raoul-Duval dénommé « Port 2000 » ; - le parcours maritime dans l'estuaire de la Seine entre la limite transversale de la mer et le port de Honfleur ; - le parcours maritime dans l'estuaire de la Seine entre la limite transversale de la mer, le cas échéant via Honfleur, et le bassin Hubert Raoul-Duval dénommé « Port 2000 ».	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9b7</b>	<b>Licences de patrons-pilotes</b>		
A9b7a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour la navigation dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
A9b7b	Décisions de retrait de ces licences	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
A9b7c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9c</b>	<b>c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »</b>		
<b>A9c1</b>	<b>Conditions générales d'exercice de la pêche maritime</b>		
A9c1a	Autorisation d'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
A9c1b	Autorisation de pêcher à l'intérieur des installations portuaires après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
A9c1c	Délivrance de permis de pêche à pied à titre professionnel	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9c2</b>	<b>Coopérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions</b>		
A9c2a	Contrôle de l'activité		
A9c2b	Décisions relatives à l'agrément des coopératives maritimes	SML	Joël DAVO
A9c2c	Décisions relatives à l'agrément des halles à marée	SML SML	Joël DAVO Joël DAVO
<b>A9c3</b>	<b>Exploitation des cultures marines</b>		
A9c3a	Participation aux commissions des cultures marines	SML	Joël DAVO
A9c3b	Autorisation d'exploitation des cultures marines	SML SML	Corinne COQUATRIX Joël DAVO
A9c3c	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	SML SML	Corinne COQUATRIX Joël DAVO
<b>A9c4</b>	<b>Contrôle des produits de la mer</b>		
A9c4a	Décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	SML SML	Joël DAVO Karine VIEL
A9c4b	Décisions relatives à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages	SML SML	Joël DAVO Corinne COQUATRIX
A9c4c	Arrêté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai minimal prévu par l'article 3 du règlement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes du 20 décembre 2007	SML	Joël DAVO
<b>A9c5</b>	<b>Chasse sur le domaine public maritime</b>		
A9c5a	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	SML	Joël DAVO



Direction départementale des territoires et de la mer de la  
Seine-Maritime

76-2018-12-03-007

Décision n° 18-060 du 3 décembre 2018 portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Direction

**Décision n°18-060 du 3 décembre 2018**

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des :**

- **ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES),**
- **ministère de la Cohésion des Territoires (MCTRCT)**
- **ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA),**
- **ministère de l'Intérieur**
- **Services du Premier Ministre**
- **ministère de l'Économie et des Finances**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-15 du 19 février 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-03 du 26 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

**DECIDE**

### Article 1 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint,
- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. Dominique DUGELAY, secrétaire général,
- Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe et responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes de l'Etat selon l'ensemble des dispositions prévues par les articles 1 à 3 de l'arrêté susvisé de la Préfète.

### Article 2 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux chefs de service et adjoints en matière de dépense

Dans la limite de leurs attributions, subdélégation est donnée aux chefs de service et à leur adjoint désignés en annexe 1, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS.

### Article 3 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables d'unité et chargés de mission en matière de dépense

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service ou de leur adjoint, subdélégation est donnée aux responsables d'unité et chargés de mission désignés en annexe 2 à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS.

### Article 4 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et de mission :

- M. Cyril TEILLET, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) ;
- M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Habitat (SH) ;
- M. François PESTEL, adjoint au chef du Service Habitat (SH) ;
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) ;
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) ;
- M. Fabrice OTERO, directeur projet Cité, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D) ;
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D) ;
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD) ;

- Mme Carole LENGRAND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Joël DAVO, chef du service Mer et Littoral par intérim et responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires (SML) ;
- Mme Fabienne DENIMAL, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER).

à l'effet de signer les constatations de service fait en matière de frais de déplacement.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les demandes de paiement direct de frais de déplacement gérés dans l'application Chorus DT aux fins de versement dans CHORUS :

- Mme Josée PALIN, chargée de gestion des moyens généraux au Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG) ;
- Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG).

**Article 5 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de recettes**

En matière de fiscalité de l'urbanisme, subdélégation est donnée à :

- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- M. Philippe GARRIC, responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA),
- Mme Patricia LEFEBVRE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA),
- Mme Isabelle BELLONCLE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA),
- Mme Elisabeth PRIMAUT, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA).

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bordereaux gérés dans l'application CHORUS-ADS, constituant des demandes d'émission de titre à l'encontre des bénéficiaires d'autorisations de construire.

**Article 6** - La décision n°18-040 du 3 septembre 2018 est abrogée.

**Article** - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Pour la préfète, et par délégation,  
le directeur départemental  
des territoires et de la mer

  
Laurent BRESSON

**Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature n°18-060 du 3 décembre 2018  
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS,

les chefs de service et les adjoints désignés ci-après :

<b>Programme</b>	<b>Subdélégués</b>
<b>113 - Paysages, Eau et Biodiversité (PEB)</b>	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) M. Fabrice OTERO, directeur projet Cité, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D) M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D) M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)
<b>135 - Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat (UTAH)</b>	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Habitat (SH) M. François PESTEL, adjoint au chef du Service Habitat (SH)
<b>149 - Forêt (amélioration de la gestion des forêts)</b>	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
<b>154 - Economie et Développement Durable de l'Agriculture et des Territoires</b>	M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA)
<b>181 - Prévention des Risques (PR)</b>	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
<b>203 - Infrastructures et Services de Transports (IST)</b>	M. Joël DAVO, chef du Service Mer et Littoral par intérim (SML)
<b>205 - Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture (SAMPA)</b>	M. Joël DAVO, chef du Service Mer et Littoral par intérim (SML)
<b>206 - Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation</b>	M. Joël DAVO, chef du Service Mer et Littoral par intérim (SML)
<b>207 - Sécurité et Education Routières</b>	M. Fabrice OTERO, directeur projet Cité, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D) M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)

<b>Programme</b>	<b>Subdélégués</b>
	M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)
<b>217 - Conduite et Pilotage des politiques de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (CPPEDDM)</b>	M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG) Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG/MAPM)
<b>724 - Entretien des Bâtiments de l'Etat</b>	M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG) Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG)
<b>333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées</b>	M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG) Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG)

**Annexe 2 à la décision de subdélégation de signature n°18-060 du 3 décembre 2018**

**en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS,

les responsables d'unités et agents désignés ci-après :

<i><b>Programme</b></i>	<i><b>Subdélégués</b></i>
<b>135 - Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat (UTAH)</b>	M. Félix MIOULET, responsable du Bureau du Financement et de la Rénovation Urbaine Service Habitat (SH/BFRU) Mme Cindy LEFEBVRE, responsable de la Mission de Lutte contre l'Habitat Indigne, Service Habitat (SH/MLHI)
<b>181 - Prévention des Risques (PR)</b>	Mme MéliSSa DELAVIE, responsable du Bureau des Risques et des Nuisances, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BRN)
<b>149 – Forêt (amélioration de la gestion des forêts)</b>	M. Cyril TEILLET, chef de la MADISEN et responsable du Bureau de la Nature, de la Forêt et du Développement Rural par intérim, Service Ressources, Milieux, Territoires (DISE)
<b>203 - Infrastructures et Services de Transports (IST)</b>	M. Joël DAVO, responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires, Service Mer et Littoral (SML/DAIMLP)
<b>205 - Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture (SAMPa)</b>	M. Joël DAVO, responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires, Service Mer et Littoral (SML/DAIMLP)
<b>206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation</b>	Mme Corinne COQUATRIX, responsable du Bureau Marins et Usages de la Mer (SML/BMUM)
<b>207 – Sécurité et Education routières</b>	Mme Fabienne DENIMAL, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER) M. Eric ROYER, responsable du Bureau Sécurité Transports, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BST)
<b>217 - Conduite et Pilotage des politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (CPPEEDDM)</b>	<u><i>jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxes</i></u> Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG) <u><i>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</i></u> M. David MENARD, chargé du budget de fonctionnement au Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG) <u><i>pour les dépenses de titre II – hors PSOP</i></u> Mme Sandrine GARRIC, responsable du Bureau Ressources Humaines et Formation, Secrétariat Général (SG/BRHF)
<b>724 - Entretien des bâtiments de l'Etat</b>	<u><i>jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxes</i></u> Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
<b>333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées</b>	<u><i>jusqu'à un montant de 10.000 € hors taxes</i></u> Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG) <u><i>jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxes</i></u> M. David MENARD, chargé du budget de fonctionnement au Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2018-12-06-004

2018 12 6 interdiction vente artifices



## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Cabinet  
Bureau de la sécurité  
section ordre public

### **Arrêté préfectoral portant interdiction de la vente et de l'utilisation des artifices dits de divertissement du vendredi 7 décembre 2018 (12h00) jusqu'au dimanche 9 décembre 2018 (23h00)**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code pénal ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;
- Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant nomination de M. Benoît LEMAIRE, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 18-61 du 15 octobre 2018 donnant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

- Considérant que l'utilisation des artifices de divertissement impose des précautions particulières ;
- Considérant les nuisances sonores occasionnées par l'utilisation de ces artifices ;
- Considérant les dangers, les accidents, et les atteintes graves aux personnes et aux biens qui résultent chaque année de l'utilisation inconsidérée des artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement ;
- Considérant les risques d'utilisation par des individus isolés ou en réunion, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, principalement ceux conçus pour être lancés par un mortier contre les forces de l'ordre et les services publics ainsi que le nombre important d'incendies provoqués par ces mêmes individus contre des biens publics, à l'occasion des manifestations et mouvements organisés dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » ;

- Considérant dans un contexte de menace terroriste, le risque de panique pouvant être engendré par l'utilisation d'articles pyrotechniques ;
- Considérant la nécessité de prévenir ces désordres par des mesures adaptées et limitées dans le temps, complétant l'interdiction générale d'acquisition, de détention et d'utilisation des artifices de divertissement conçus pour être lancés par un mortier ;

*Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet*

## ARRÊTE

**Article 1er :** Est interdit sur le département de la Seine-Maritime pour la période du **vendredi 7 décembre 2018 (12h00) jusqu'au dimanche 9 décembre 2018 (23h00) :**

Toute cession ou toute vente d'artifices de divertissement des catégories F4, F3, F2, T2, P2, les bombes d'artifices, les bombes logées, ainsi que les fusées de catégorie F1, T1 et P1.

**Article 2 :** Toutefois et par dérogation à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, la vente aux personnes titulaires du certificat de qualification F4-T2 ou de l'agrément préfectoral F2-F3, prévu à l'article 5 du décret du 31 mai 2010 susvisé, demeure autorisée pendant ces périodes.

**Article 3 :** Sous réserve des dispositions de l'article 5 du décret du 31 mai 2010 susvisé, relatives aux artifices de la catégorie F4 et T2, l'utilisation des artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie, est interdite :

- **vendredi 7 décembre 2018 (12h00) jusqu'au dimanche 9 décembre 2018 (23h00)** sur l'espace public ou en direction de l'espace public ;
- **en tout temps :**
  - dans tous les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes,
  - dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

**Article 4 :** Les commerçants proposant à la vente des artifices de divertissement apposent en permanence de manière visible et lisible dans leurs commerces, une affiche de format minimal 21 X 29,7 cm, conforme au modèle joint en annexe du présent arrêté.

**Article 5 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, le contrôleur général, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Maritime, le général, commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et affiché dans les locaux de la préfecture de la Seine-Maritime, de la sous-préfecture du Havre et de la sous-préfecture de Dieppe.

*Fait à Rouen, le 6 décembre 2018*

Pour la préfète et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Benoît LEMAIRE

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication - le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## L'arrêté préfectoral du 6 décembre 2018 INTERDIT

- 1) TOUTE CESSION OU VENTE d'artifices de divertissement des catégories F4, F3, F2, T2, P2, les bombes d'artifices, les bombes logées, ainsi que les fusées de catégorie F1, T1 et P1.
- du vendredi 7 décembre 2018 (12h) jusqu'au dimanche 9 décembre 2018 (23h)

2) L'UTILISATION des pétards et artifices de divertissement :

- du vendredi 7 décembre 2018 (12h) jusqu'au dimanche 9 décembre 2018 (23h) sur l'espace public ou en direction de l'espace public ;
  - en tout temps :
    - dans tous les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes,
    - dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

**TOUTE VIOLATION DES INTERDICTIONS ÉDICTÉES AU PRÉSENT ARRÊTÉ SERA PUNIE DE L'AMENDE PRÉVUE POUR LES CONTRAVENTIONS DE LA 1ÈRE CLASSE (38 €)**

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2018-12-06-005

2018 12 6 interdiction vente carburant produits chimiques



## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Cabinet  
Bureau de la sécurité  
Section ordre public

### **Arrêté préfectoral portant interdiction de la vente de carburant sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) et de produits chimiques, inflammables ou explosifs**

**du vendredi 7 décembre 2018 (12h00) au dimanche 9 décembre 2018 (23h00)**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 3<sup>e</sup> alinéa ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du président de la République du 1<sup>er</sup> octobre 2018 nommant M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 18-61 du 15 octobre 2018 donnant délégation de signature à M. Benoît- LEMAIRE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**CONSIDÉRANT** les dégradations aux biens publics et privés occasionnées à plusieurs reprises, par incendies, à l'occasion de manifestations et mouvements revendicatifs par des personnes porteuses de récipients contenant des liquides inflammables ou explosifs ;

1/2

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00  
Site Internet : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

CONSIDÉRANT les menaces proférées à l'encontre des forces de l'ordre et des bâtiments publics par l'utilisation de produits inflammables ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévenir la répétition de tels actes qui portent atteinte gravement à la sécurité des personnes et des biens à l'occasion des manifestations et mouvements organisés dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » ;

*Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet*

## ARRÊTE

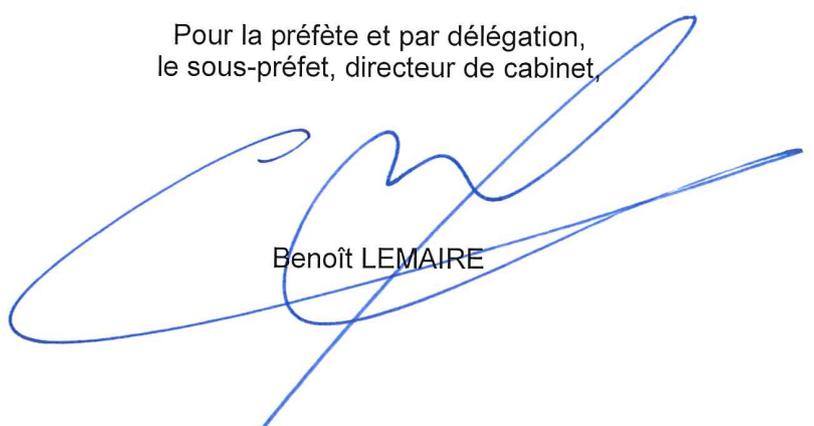
**Article 1<sup>er</sup>** – La vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) est interdite **sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime**.

**Article 2** – Cette mesure s'appliquera à compter du **vendredi 7 décembre 2018 (12h00) jusqu'au dimanche 9 décembre 2018 (23h00)**.

**Article 3** – Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, les maires du département de la Seine-Maritime, le contrôleur général, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Maritime, le général, commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et affiché dans les locaux de la préfecture de la Seine-Maritime, de la sous-préfecture du Havre et de la sous-préfecture de Dieppe.

*Fait à Rouen, le 6 décembre 2018*

Pour la préfète et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Benoît LEMAIRE

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication - le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2018-12-06-003

2018-12-06 arrêté autorisant la palpation agents agréés  
SNCF dépt 76



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**CABINET**

Bureau de la Sécurité  
Section ordre public

Affaire suivie par la section ordre public  
Tél : 02.32.76.50 06 ou 50 20  
Mél : pref-cabinet-ordrepublic@seine-maritime.gouv.fr

**Arrêté du 6 décembre 2018 autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la S.N.C.F à procéder à des palpations de sécurité en vertu des circonstances particulières du vendredi 7 décembre 2018 à 08h00 au 31 janvier 2019 inclus dans toutes les gares du département de la Seine-Maritime.**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L.613-2 ;
- Vu le code des transports, notamment son article L.2251-9 ;
- Vu la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;
- Vu le décret n°2007-1322 du 7 septembre 2007 modifié par le décret n° 2016-1281 du 28 septembre 2016, relatif à l'exercice des missions des services internes de sécurité de la S.N.C.F et de la Régie autonome des transports parisiens, notamment son chapitre II bis ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du président de la République du 1<sup>er</sup> octobre 2018 nommant M. Benoît LEMAIRE, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 18 - 61 du 15 octobre 2018 donnant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande présentée par la S.N.C.F, direction de la zone ouest de sûreté ferroviaire, en date du 6 décembre 2018 ;

- Considérant le mouvement social à durée indéterminée entamé depuis le 17 novembre 2018 ;
- Considérant que le contexte social gravement perturbé déborde sur des violences à Paris et en province ;
- Considérant la volonté affichée des manifestants de se rendre à Paris ce week-end ;
- Considérant la menace terroriste persistante ;
- Considérant que les attentats et tentatives d'attentats dans les transports en commun, illustrent que les gares constituent une cible potentielle pour la commission d'actes de nature terroriste ;
- Considérant la nécessité d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes dans les transports publics par des mesures adaptées à ce niveau élevé de menaces notamment pour la période des vacances scolaires d'hiver occasionnant un flux très important de voyageurs dans les gares ;

*Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,*

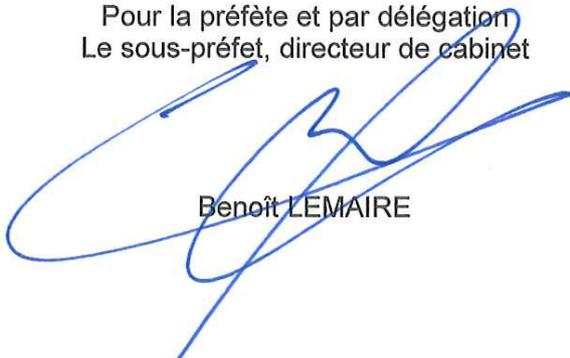
### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les agents du service interne de sécurité de la S.N.C.F, agréés dans les conditions prévues au chapitre II bis du décret du 7 septembre 2007 modifié susvisé, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations de sécurité, du vendredi 7 décembre 2018 à 08h00 au jeudi 31 janvier 2019 inclus, dans toutes les gares du département de la Seine-Maritime.

**Article 2** - Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, le directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime, le général commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Seine-Maritime et le directeur de la zone ouest de sûreté ferroviaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et dont une copie sera adressée aux procureurs de la République près le Tribunal de Grande Instance de Rouen du Havre et de Dieppe.

*Fait à Rouen, le 6 décembre 2018*

Pour la préfète et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

  
Benoît LEMAIRE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication - **le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**